PROCES VERBAL DE DESCRIPTION art Article R322-2 cpce

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX ET LE VINGT QUATRE JANVIER

À LA REQUETE DE

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 28 RUE LEO LAGRANGE, BOBIGNY Représenté par son syndic en exercice le cabinet LE BON SYNDIC, 32 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE

En vertu de :

d'un jugement en premier ressort réputé contradictoire rendu par le TRIBUNAL D'INSTANCE DE BOBIGNY le 06 février 2019 signifié le 28 mars 2019 et définitif

Pour satisfaire aux dispositions de l'article R322-1 du Code des Procédures civiles d'exécution, je suis requis de dresser procès-verbal de description rappelant que :

Le procès-verbal de description comprend :

- 1° La description des lieux, leur composition et leur superficie ;
- 2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent;
- 3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ;
- 4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Ce pourquoi, déférant à cette réquisition,

J'ai Yann NOBLESSE, huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Bobigny demeurant 24 rue du Chemin Vert 93000 Bobigny, soussigné

Me suis rendu ce jour 28 rue Leo Lagrange 93000 Bobigny, au 1^{er} étage, porte droite dans l'appartement propriété de :

n » lr 18 02 1979

à Jaffna Sri Lanka demeurant 3 Terrasse des reflets - 2ème étage porte 323 à 92400 COURBEVOIE

Où étant en présence de lieux,

, occupant des

Le syndic de l'immeuble est Société le BON SYNDIC (RCS PARIS 793 511 080) 39 rue Damrémont 75018 PARIS.

J'ai fait les constatations suivantes

DESIGNATION

Un appartement dans un immeuble en copropriété situé à 93000 Bobigny, 28, rue Léo Lagrange 93000 Bobigny, section AQ n°93 pour 301 m² ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte reçu par Maître Fricoteaux notaire à Saint Denis (Seine Saint Denis) le 12 janvier 1982 publié le 1^{er} mars 1982 Vol 4455 n°1 savoir :

Le lot 4 soit au rez-de-chaussée dans le hall d'entrée, première porte à gauche un cellier avec le 1/1000° des parties communes générales de l'immeuble,

Le lot 8 soit au premier étage, porte à droite sur le palier un appartement côté rue divisé en entrée, cuisine, WC, séjour, chambre et salle de bains avec les 145/° des parties communes générales de l'immeuble,

Le lot 13 soit la jouissance exclusive perpétuelle et particulière de la portion de jardin portant le numéro 13 du plan annexé avec les 16/1000° des parties communes générales de l'immeuble,

DESCRIPTION

J'ai décliné me nom, qualité et objet de mission et la porte m'a été ouverte.

M. Sanmuganathan Muraleetharan a traduit pour moi auprès des autres occupants dont le statut n'a pas été clairement établi.

L'appartement dont s'agit est déclaré loué <u>par bail verbal</u> depuis août 2021 pour une durée de 5 ans moyennant un loyer de 800 E/mois.

La location ne comprend ni le cellier ni la jouissance du jardin.

Il y a des couchages pour plus de 5 personnes.

Chambre au fond:

Sol: parquet stratifié en état usagé,

Murs : peinture propre mais marquée par l'occupation et grandement invisible du fait du nombre de couchages. Un lot d'étagères dans une niche.

Plafond: peinture propre,

Fenêtre à double vitrage et armature PVC en bon état,

Eclairage intégré au plafond en bon état,



Salon:

Sol: parquet stratifié en état usagé,

Murs: peinture propre

Plafond: peinture propre,

Fenêtre à double vitrage et armature PVC en bon état,

Eclairage intégré au plafond en bon état,



Cuisine:

Sol: carrelage usagé,

Plafond: grosfillex gras,

Murs : peinture sale et revêtement synthétique, cuisine intégrée,

Evier et robinetterie en état d'usage,

Alimentation en gaz par bouteille,

Fenêtre à double vitrage et armature PVC en bon état,

Eclairage au plafond en bon état,



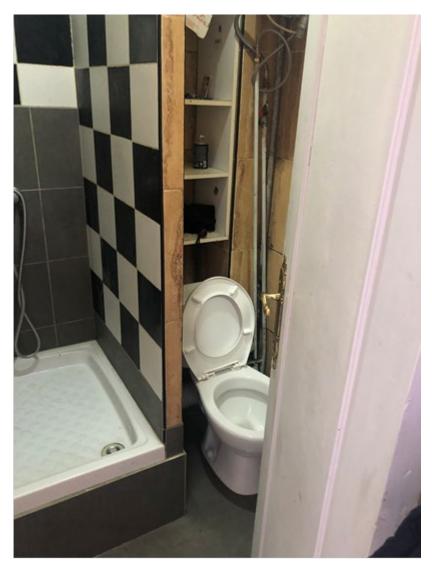
Salle de douche avec WC:

Sol: carrelage propre,

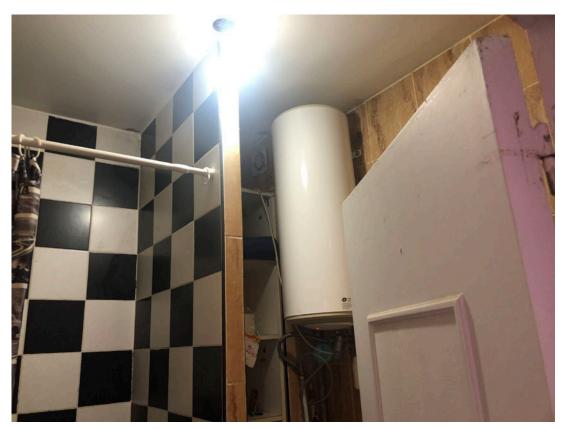
Plafond: peinture propre,

Murs : carrelage en bon état,

Bac de douche, lavabo avec robinetterie et WC à cuvette anglaise en bon état,







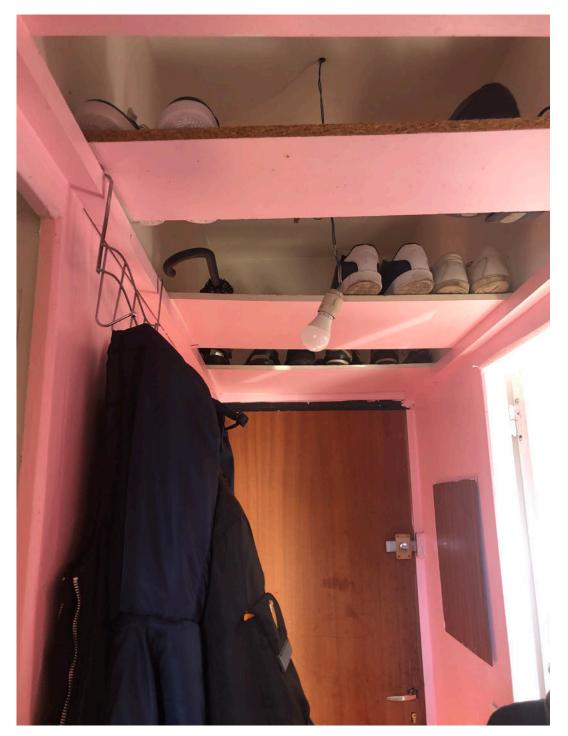
Entrée :

Sol: carrelage propre,

Plafond: peinture propre,

Murs: peinture propre

Porte non blindée et faux-plafond partiel.





PAS D'ACCES AU CELLIER NI AU JARDIN.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de description pour servir et valoir ce que de droit comportant 10 pages.